



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juillet 2024 à 19 heures 15

N°25-07-2024/95 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures et quinze minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, 1^{er} Conseiller communautaire, en date du dix-neuf juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **3** – Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN,

Pouvoirs : **9** – Jean-Claude CHEVEE à Pierre FERRE, Nicole DELASSAU à Marc AUBRY, Jean-Pierre HUGUET à Thierry COSSE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Rudy BUARD, Philippe PEILLON à Guillaume GARAYON, Jannick RIBAUT à Josiane SEIGNEUR, Roselyne RICHARD-BRULE à Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL à Béatrice LIZIARD,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024 à l'approbation du Conseil Communautaire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant leur adoption définitive.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **12 6 JUL. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **29 JUL. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Le Président,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juillet 2024 à 19 heures 15

N°25-07-2024/96 – INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures et quinze minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, 1^{er} Conseiller communautaire, en date du dix-neuf juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **3** – Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN,

Pouvoirs : **9** – Jean-Claude CHEVEE à Pierre FERRE, Nicole DELASSAU à Marc AUBRY, Jean-Pierre HUGUET à Thierry COSSE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Rudy BUARD, Philippe PEILLON à Guillaume GARAYON, Jannick RIBAUT à Josiane SEIGNEUR, Roselyne RICHARD-BRULE à Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL à Béatrice LIZIARD,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Le versement d'indemnités est subordonné à « l'exercice effectif du mandat » ce qui suppose pour les vice-présidents de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du président.

Le montant des indemnités est fixé par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Le montant total des indemnités versées aux membres de l'EPCI (président, vice-présidents et le cas échéant, conseillers communautaires membres du bureau) est plafonné dans une enveloppe indemnitaire globale. Celle-ci est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et celles de vice-présidents, prend en compte le nombre de vice-présidents suivants :

- Soit 20 % maximum de l'effectif de l'organe délibérant calculé en application de la règle de droit commun, sans tenir compte des accords locaux,
- Soit le nombre de vice-présidents, si celui-ci est inférieur.

Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de fonction publique) :

Population totale	Président	Vice-président
10 000 à 19 999	48.75	20.63

La population totale de la Communauté de Communes du Perche s'élève à 17 975 habitants (source Insee 2021).

Le nombre des vice-présidents est fixé à 7.

Le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités est défini comme suit :

FONCTION	TAUX INDICE BRUT TERMINAL (%)	MAJORATION (%)	TAUX APRES MAJORATION (%)
Président	32.20	0	32.20
1 ^{er} vice-président	15.17	0	15.17
2 ^{ième} vice-président	15.17	0	15.17
3 ^{ième} vice-président	15.17	0	15.17
4 ^{ième} vice-président	15.17	0	15.17
5 ^{ième} vice-président	15.17	0	15.17
6 ^{ième} vice-président	15.17	0	15.17
7 ^{ième} vice-président	15.17	0	15.17

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident de fixer les indemnités du président et des vice-présidents conformément au tableau ci-dessus.

Jérémie CRABBE
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **26 JUL. 2024**

Publication/Notification/Affichage le : **29 JUL. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Le Président,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juillet 2024 à 19 heures 15

N°25-07-2024/97 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures et quinze minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, 1^{er} Conseiller communautaire, en date du dix-neuf juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 3 – Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN,

Pouvoirs : 9 – Jean-Claude CHEVEE à Pierre FERRE, Nicole DELASSAU à Marc AUBRY, Jean-Pierre HUGUET à Thierry COSSE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Rudy BUARD, Philippe PEILLON à Guillaume GARAYON, Jannick RIBAUT à Josiane SEIGNEUR, Roselyne RICHARD-BRULE à Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL à Béatrice LIZIARD,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Vu la Loi n° 98-1239 du 29 décembre 1998, relative aux admissions en non-valeur des taxes mentionnées à l'article L.255-A du livre des procédures fiscales ;

Considérant le mail reçu du centre des finances publiques demandant l'inscription au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » de la somme de 7.10 €, au motif de RAR inférieur au seuil de poursuite.

Sur ces bases, il est proposé au conseil communautaire l'inscription de cette créance admise en non-valeur et l'émission du mandat correspondant pour 7.10 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité, valide l'inscription de cette créance admise en non-valeur et l'émission du mandat correspondant.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **26 JUL. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **29 JUL. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Le Président,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juillet 2024 à 19 heures 15

N°25-07-2024/98 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES – REGIE TRANSPORT (RTS)

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures et quinze minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, 1^{er} Conseiller communautaire, en date du dix-neuf juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **3** – Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN,

Pouvoirs : **9** – Jean-Claude CHEVEE à Pierre FERRE, Nicole DELASSAU à Marc AUBRY, Jean-Pierre HUGUET à Thierry COSSE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Rudy BUARD, Philippe PEILLON à Guillaume GARAYON, Jannick RIBAUT à Josiane SEIGNEUR, Roselyne RICHARD-BRULE à Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL à Béatrice LIZIARD,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Vu la Loi n° 98-1239 du 29 décembre 1998, relative aux admissions en non-valeur des taxes mentionnées à l'article L.255-A du livre des procédures fiscales ;

Considérant le mail reçu du centre des finances publiques demandant l'inscription au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » de la somme de 35 €, au motif de combinaison infructueuse d'actes.

Sur ces bases, il est proposé au conseil communautaire l'inscription de cette créance admise en non-valeur et l'émission du mandat correspondant pour 35€.

Le conseil communautaire à l'unanimité, valide l'inscription de cette créance admise en non-valeur et l'émission du mandat correspondant.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **26 JUIL. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **29 JUIL. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Le Président,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juillet 2024 à 19 heures 15

N°25-07-2024/99 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES – SPANC – REDEVANCE ASSAINISSEMENT

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures et quinze minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, 1^{er} Conseiller communautaire, en date du dix-neuf juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 3 – Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN,

Pouvoirs : 9 – Jean-Claude CHEVEE à Pierre FERRE, Nicole DELASSAU à Marc AUBRY, Jean-Pierre HUGUET à Thierry COSSE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Rudy BUARD, Philippe PEILLON à Guillaume GARAYON, Jannick RIBAUT à Josiane SEIGNEUR, Roselyne RICHARD-BRULE à Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL à Béatrice LIZIARD,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Vu la Loi n° 98-1239 du 29 décembre 1998, relative aux admissions en non-valeur des taxes mentionnées à l'article L.255-A du livre des procédures fiscales ;

Considérant le mail reçu du centre des finances publiques demandant l'inscription au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » de la somme de 340.02 €, aux motifs de combinaison infructueuse d'actes, RAR inférieur seuil de poursuite, décédé demande de renseignements négative, clôture insuffisante d'actif.

Sur ces bases, il est proposé au conseil communautaire l'inscription de cette créance admise en non-valeur et l'émission du mandat correspondant pour 340.02 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité, valide l'inscription de cette créance admise en non-valeur et l'émission du mandat correspondant.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **26 JUL. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **29 JUL. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Le Président,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juillet 2024 à 19 heures 15

N°25-07-2024/100 – CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE AUX GAUCHETIERES – AVENANT N° 4 AU LOT 13, ELECTRICITE

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures et quinze minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, 1^{er} Conseiller communautaire, en date du dix-neuf juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 3 – Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN,

Pouvoirs : 9 – Jean-Claude CHEVEE à Pierre FERRE, Nicole DELASSAU à Marc AUBRY, Jean-Pierre HUGUET à Thierry COSSE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Rudy BUARD, Philippe PEILLON à Guillaume GARAYON, Jannick RIBAUT à Josiane SEIGNEUR, Roselyne RICHARD-BRULE à Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL à Béatrice LIZIARD,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

L'entreprise E.M.E domiciliée 58 rue des Artisans à Morancey (28630) est titulaire du lot 13, électricité pour un montant de base de 49 700 euros HT soit 59 640 euros TTC dans le cadre des travaux de construction d'un pôle de santé aux Gauchetières

à Nogent-le-Rotrou. La passation d'avenants a été nécessaire afin de faire avancer le chantier :

- Avenant N° 1 : 3 035.80 euros HT
- Avenant N° 2 : Prolongation délai d'exécution de travaux
- Avenant N° 3 : 625.75 euros HT

Ces avenants ont porté le montant du marché du lot 13 à 53 361.51 euros HT SOIT 64 033.86 euros TTC.

Des travaux complémentaires sont nécessaires. Afin de les intégrer au marché du lot 13, il convient de passer un avenant N° 4 correspondant à :

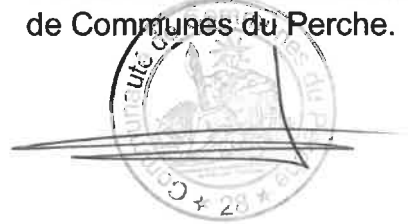
- Reprises et modifications de l'armoire électrique : 110.94 euros HT
- Fourniture et pose de 3 disjoncteurs 10 A – 300 Ma pour 426.51 euros HT.

Le montant de l'avenant N° 4 s'élève à 537.45 euros HT soit 644.94 euros TTC.

Le montant total du marché (avenants compris) du lot 13, électricité signé avec l'entreprise E.M.E est porté à 64 678.88 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **29 JUL. 2024**

26 JUL. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Le Président,

